

DLP 12-5-60 046334

BULLETIN TECHNIQUE
de la Station d'Avertissements Agricoles

RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON Téléphone : 37-20-56
C. C. P. LYON 9430-12 Régisseur Recettes Protection végétaux
Prix annuel de l'abonnement: 12 NF

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

N° 273 11 Mai 1960

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU: la maturation des oeufs d'hiver est rendue très difficile par la sécheresse prolongée. Les premières contaminations ne peuvent être que de faible importance dans notre région. Au gré des premières pluies importantes le bulletin fixera pour chaque région la date du 1er traitement dirigé soit contre les 1ers repiquages, soit contre les attaques primaires rendues plus dangereuses du fait de la maturité dès lors plus avancée des germes.

BLACK-ROT: un nouveau traitement devra être appliqué dès après la prochaine pluie survenant moins de 15 jours après le dernier traitement ou, à défaut, deux semaines environ après celui-ci.

VERS DE LA GRAPPE: le vol a acquis plus d'intensité dans de nombreuses régions dès le 4 mai. Un traitement sera appliqué à l'aide des produits à caractère préventif (arséniate de plomb, D.D.T.) dès réception de ce bulletin en toutes régions.

Avec les produits à caractère curatif (parathions, malathion, diazinon) il y aura intérêt à placer ce traitement autour du 19 mai seulement; leur action étant plus brutale mais de plus courte durée, il y a en effet intérêt à les appliquer alors que la plus grande partie des chenilles sont écloses.

INFORMATIONS

OIDIUM: dans tous les vignobles habituellement attaqués par la maladie, surveiller le développement des foyers et effectuer un traitement soit par poudrage soit par pulvérisation; sur les cépages très sensibles à l'Oïdium, les meilleurs résultats sont obtenus avec le soufre en poudrage.

ARAIGNEES ROUGES: de nouvelles éclosions de diverses espèces ont encore lieu, notamment dans le Beaujolais; intervenir s'il y a lieu dans les vignes non encore traitées avec l'un des produits acaricides indiqués dans la liste précédemment adressée.

Les traitements avec des produits systémiques permettent également d'enrayer l'Acariose et l'Erinose.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES -(pommier, poirier): A l'approche de pluies plus importantes, les traitements devront être renouvelés dans les délais suivants:

- dernier traitement antérieur au 26 avril: d'Urgence
- dernier traitement appliqué entre le 26 avril et le 3mai: 2 semaines après environ
- dernier traitement appliqué après le 3 mai: attendre un avis ultérieur.

Toutefois au cas où une pluie importante ou prolongée surviendrait avant ces dates, le traitement devra être effectué dès après cette pluie.

P275

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER (en pépinières et sur arbres jeunes) Des éclosions de papillons ont commencé à se produire. Dans toute l'aire de culture du pêcher le premier traitement devra être appliqué d'urgence, conformément aux prévisions du bulletin N° 272.

PETITS FRUITS

INFORMATIONS

DIDYMELLA & ANTHRACNOSE: les traitements devront être renouvelés au bout de 15 jours environ s'ils sont postérieurs au 28 avril, d'urgence s'ils ont été appliqués à cette date ou plus tôt; les contaminations les plus importantes risquant encore de se produire.

BYTURUS OU VER DE LA FRAMBOISE: la population de cet insecte augmente progressivement. Les conseils du bulletin N° 272 restent valables.

BETTERAVES

INFORMATIONS

Parmi les divers ravageurs de la betterave, seules les altises sont vraiment à craindre avant le démariage. On appliquera en cas de pullulation un des produits indiqués (en page 3 de la liste) contre le méligèthe et les altises du colza.

CONCOURS DE DETECTION

MILDIOU DE LA VIGNE- BLACK-ROT DE LA VIGNE- MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Les premiers envois de feuilles ou de grappes atteintes d'une des 3 maladies ci-dessus seront récompensées par l'attribution d'un abonnement gratuit pour toute l'année 1961 au "bulletin technique" dans les limites suivantes:
- dans les régions spécialisées (régions de crus classés ou de sélection de plants de pomme de terre): le premier envoi de chaque commune.
- dans les autres régions: les trois premiers envois de chaque région naturelle de notre nomenclature.

A l'échantillon devront être joints les renseignements suivants:
- nom et adresse de la personne ayant découvert l'échantillon
- variété à laquelle appartient la plante atteinte
- date de découverte
- commune où la plante atteinte était située
- exposition et humidité du lieu

Ne seront pas primés tous les échantillons n'étant pas classés comme il est indiqué ci-dessus, non plus que toutes les taches qui résulteront de repiquages de ces maladies et non d'attaques primaires.

ENQUETE SUR LES TRAITEMENTS

Nous rappelons que la feuille expédiée en début de saison devra être remplie au fur et à mesure des traitements et de l'apparition des parasites. On se limitera aux 3 ou 4 cultures ou variétés qui représentent l'essentiel des activités de chaque abonné.

Ces feuilles nous seront retournées en fin d'année.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD